

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL (proc de P GAILLARD), M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, JY MEYER (proc de S CIVIER), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, , C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, MC JOUVE, B SOUCHE (proc de M CEYSSON et F CHASSON), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 41  
Procurations : 7  
Votants : 48  
Absents : 4

Date de convocation : 02/02/2022

**Secrétaire de séance :** Colette PASTRE

**Absents :** K ESSAYAR, R KAPPEL, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

**Objet :** DETR 2022 - Demande de subvention : étude d'identification et de qualification des friches à potentiel économique .

Le Président rappelle que l'étude visant à définir la stratégie de développement économique de la CCBA menée en 2018 conclut à un déficit en matière d'offre immobilière adaptée pour les entreprises. Afin de préciser ce besoin, la CCBA a entrepris la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'une offre immobilière adaptée aux entreprises. Une étude sur la sobriété foncière en matière économique a également été engagée par l'Etat sur 2 territoires pilotes dont celui de la CCBA et un autre dans l'Ain. Cette étude non encore achevée met en évidence la nécessité de rechercher de nouveaux modèles fonciers pour répondre aux besoins des entreprises.

Afin de coupler ces réflexions avec les enjeux liés à une plus grande sobriété foncière, il apparaît nécessaire de renforcer et d'actualiser la connaissance des tenements fonciers et/ou immobiliers à reconquérir au sein des ZAE d'une part et d'une façon plus large sur les friches du territoire (bâties ou non) pour identifier des sites pouvant potentiellement être réaffectés à destination d'activités économiques pour l'accueil et le développement des entreprises.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent un important gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent contribuer à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixée par le Gouvernement et reprise dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) arrêté en décembre 2019 par la région Auvergne Rhône Alpes.

Des friches urbaines, commerciales, industrielles, ou autres, et plus généralement du foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé, existent et pourraient être reconvertis pour des projets d'aménagement ou de relocalisation d'activités.

Pour cela il est nécessaire que la collectivité qui maîtrise les outils de planification et d'aménagement dispose d'une connaissance très précise de l'existant et de ses potentialités. Cette étude s'intégrera dans une stratégie plus globale déployée sur d'autres thématiques dont l'habitat.

Le projet est inscrit au contrat de relance et de transition écologique.

Le budget prévisionnel affecté à cette étude est estimé à 50 000 €HT. Afin de pouvoir lancer cette action, la CCBA souhaite solliciter les financeurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Etude d'identification et de qualification des friches à potentiel économique	50 000 €	ETAT - DETR 2022 (30%)	15 000 €
		Région AURA (20%)	10 000 €
		Banque des territoires (30%)	15 000 €
		Autofinancement CCBA (20%)	10 000 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>

Le démarrage de cette étude est programmé pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- Approuver le lancement de la réalisation d'une étude d'identification et de qualification des friches à potentiel économique,
- Approuver le plan de financement prévisionnel attaché à cette action avec un autofinancement prévisionnel de la CCBA estimé à 10 000€ HT,
- Solliciter de la part de l'ETAT dans le cadre de la DETR 2022 une subvention à hauteur de 30% du montant HT soit 15 000€,
- Solliciter de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention à hauteur de 20% du montant HT soit 10 000€,
- Solliciter de la part de la Banque des Territoires une subvention à hauteur de 30% du montant HT soit 15 000€,
- Inscrire les montants correspondants au BP 2022,
- Autoriser le Président à lancer la consultation au titre des marchés publics correspondante,
- Solliciter des financeurs l'engagement anticipé de cette opération,
- Autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 9 février 2022  
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220208-DEL08022022-09-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022